

DECRET N°2010- 410 DU 24 SEPTEMBRE 2010

portant nomination du Président et des membres du
Conseil d'Administration du Centre de Promotion de la
Société Civile.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2009-705 du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;

Vu le décret n°2008-803 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Promotion de la Société Civile ;

Sur proposition du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 2010.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'Administration du Centre de Promotion de la Société Civile (CPSC), les personnes ci-après désignées de leur structure de respective.

Il s'agit de :

- **Monsieur Alassane IDRISOU**, représentant du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;
- **Madame Justine ODJOUBE**, représentante du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- **Monsieur Boniface C. VISSOH**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Toussaint ADJEHOUNOU**, représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- **Madame Bruno-Brigitte KPOZEHOUEN** représentant du personnel du Centre de Promotion de la Société Civile (CPSC) ;
- **Monsieur Boras BEHANZIN**, représentant des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- **Monsieur Emmanuel ZINKPE** représentant des Associations de Développement ;
- **Abbé Jean-Marie G. BOTCHI**, représentant des Associations Confessionnelles ;
- **Monsieur Inoussa FOFANA ABOUDOU**, représentant des Organisations Syndicales ;
- **Monsieur Arouna LAWANI**, représentant des Organisations Socio-professionnelles ;
- **Sa Majesté GUANGOROSUAMBOU**, représentant des Chefferies Traditionnelles.

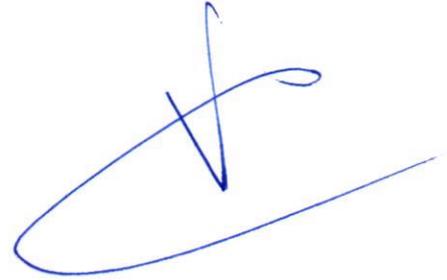
Article 2 : **Monsieur IDRISOU Alassane**, représentant du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions est nommé Président du Conseil d'Administration du CPSC.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration du CPSC ont un mandat de quatre (4) ans à compter de la date de signature du présent décret.
Lorsqu'ils sont déchargés de leurs fonctions, leur remplaçant termine leur mandat.

Article 4 : Le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



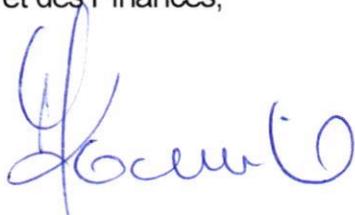
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



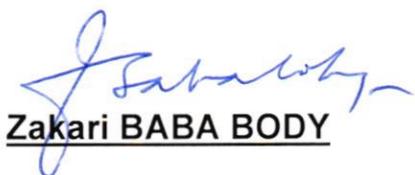
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions



Zakari BABA BODY

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Martial SOUNTON

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MPDEPP CAG 4 - MCRI 4 - MEF 4 - - MISP 4 - AUTRES
MINISTERES 27 - SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP INTERESSES 11 JO 1

